



Projet éducatif  
territorial

2026 - 2029

## Table des matières

Introduction de l'Adjointe à l'éducation.....	3
Préambule - Le Projet éducatif territorial, qu'est-ce que c'est ?.....	4
Les objectifs et les principes .....	4
1. Territoire et public concernés.....	6
2. Etat des lieux .....	6
Spécificité territoriale.....	6
Contraintes territoriales.....	6
Horaires.....	7
Atouts de ce territoire.....	7
Activités périscolaires et extrascolaires déjà existantes.....	8
Nombre d'enfants faisant déjà l'objet d'une prise en charge collective.....	8
Locaux et matériel mobilisables pour les activités périscolaires .....	9
3. Finalités du projet éducatif territorial partagé par l'ensemble des partenaires .....	10
Objectifs généraux .....	10
Objectifs opérationnels .....	11
Effets attendus .....	13
4. Mise en œuvre .....	13
Durée du PEDT .....	13
Activités proposées.....	13
Communication avec les familles.....	14
5. Pilotage.....	14
6. Evaluation .....	15
7. Liste des documents annexes .....	15
PV de conseil d'école.....	16
Horaires et tarifs périscolaires.....	22
Règlement intérieur des services périscolaires.....	25
Tarifs service animation vacances .....	32
Exemple de programme service animation vacances .....	36
Charte de l'élú – Conseil municipal des enfants .....	39
Exemples de programmation culturelle avec médiation pour le jeune public .....	40
8. Signataires du projet .....	43

# Introduction de l'Adjointe à l'éducation

Le Projet éducatif territorial, c'est quoi ?

C'est un projet conçu dans l'intérêt de l'enfant, qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant. Il s'appuie sur la politique éducative de la ville et la renforce. Il doit favoriser l'élaboration d'une offre d'activités périscolaires, voire extrascolaires, dans l'intérêt de l'enfant, et en conséquence avec les projets d'école.

Il vise à mobiliser toutes les ressources d'un territoire et garantir la continuité éducative afin de :

- Faciliter la réussite éducative et la lutte contre les inégalités,
- Proposer dans une recherche de cohérence, une nouvelle offre périscolaire (voire extrascolaire) et/ou adapter l'offre existante,
- Rendre accessibles les activités éducatives à tous les enfants d'un territoire, en mutualisant les compétences des acteurs locaux au bénéfice de l'enfant.

Depuis 2015 la commune a mis en place un PEDT, renouvelé tous les trois ans, conçu de façon concertée et partenariale avec les groupes scolaires maternelle et élémentaire et les services jeunesse.

En 2023, un nouveau projet a été mis en place, après validation par les différents partenaires (CAF, Education Nationale, Etat).

Les orientations étaient :

- Des études surveillées pour les élèves dès le CP,
- Des jardins en maternelle
- La pérennisation des journées " A l'école sans voiture"

Aujourd'hui, le nouveau PEDT, conçu pour 3 ans, s'inscrit dans la continuité des premiers en se concentrant sur 4 projets dont les différents partenaires s'engagent à mettre en œuvre :

- La pérennisation des journées " A l'école sans voiture" et plus largement la promotion des mobilités douces
- La valorisation de la diversité par les langues parlées et écrites
- Le respect de l'environnement par des projets de diminution et valorisation des déchets, anti-gaspillage alimentaire etc
- La connaissance du territoire

Autant d'ambitions de la municipalité, pour répondre aux attentes et aux besoins des enfants et de leurs familles.

Notre volonté est d'offrir à chacun un parcours pédagogique cohérent, riche et valorisant.

## Préambule - Le Projet éducatif territorial, qu'est-ce que c'est ?

Circulaire n° 2014-184 du 19-12-2014

« Le projet éducatif territorial (PEDT), mentionné à l'article L. 551-1 du Code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Ce projet relève, à l'initiative de la collectivité territoriale compétente, d'une démarche partenariale avec les services de l'État concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux. À l'occasion de la nouvelle organisation du temps scolaire qui s'est généralisée dans les écoles primaires depuis la rentrée 2014, cette démarche doit favoriser l'élaboration d'une offre nouvelle d'activités périscolaires, voire extrascolaires, ou permettre une meilleure mise en cohérence de l'offre existante, dans l'intérêt de l'enfant.

### Les objectifs et les principes

Le PEDT est un instrument souple et adaptable à toutes les réalités locales. Il s'appuie sur les activités déjà mises en place par les communes ou EPCI, ainsi que sur d'autres offres existantes dans les territoires. Il permet de faire converger les contributions de chacun des acteurs du territoire au service de la complémentarité et de la continuité entre le temps scolaire et le temps périscolaire, dans l'intérêt de l'enfant.

Il permet l'installation, à l'initiative des élus, d'un partenariat associant tous les acteurs pour en suivre et en évaluer la mise en œuvre dans le temps. Les services de l'État accompagnent en tant que de besoin l'élaboration des PEDT par les communes et EPCI compétents et favorisent leur signature en apportant une expertise technique et des conseils. Ils mobilisent les associations aptes à proposer un appui méthodologique. Ils participent au repérage et à la mutualisation des bonnes pratiques afin d'apporter aux communes, et en particulier aux petites communes et communes rurales, des exemples de solutions concrètes pour faciliter l'élaboration des PEDT et la mise en place d'activités périscolaires contribuant à une politique locale de réussite éducative.

Pour favoriser la généralisation des PEDT et afin de mettre à disposition des communes une aide méthodologique et des outils visant à faciliter l'élaboration des PEDT, une banque de ressources en ligne

est constituée par les ministères chargés de l'éducation nationale et de la jeunesse. Elle sera régulièrement enrichie.

Le PEDT, qui relève de l'initiative de la commune ou de l'EPCI compétent, est un cadre partenarial matérialisé par une convention. Il prévoit prioritairement, mais non exclusivement, des activités proposées pendant le temps périscolaire aux jeunes scolarisés dans les écoles primaires du territoire concerné. Ce temps est lié aux horaires de début et de fin de l'école, ainsi qu'à l'horaire de la pause méridienne, arrêtés par l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale (IA-Dasen) en application des articles D. 521-10 à D. 521-13 du code de l'éducation modifiés par le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires. Il permet d'identifier l'offre d'activités périscolaires existantes et de la formaliser au sein d'un projet éducatif qui propose, à tous les enfants, des activités qui peuvent être organisées dans le cadre d'un accueil non déclaré, de type espace ludique surveillé ou garderie, ou dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs (ACM) déclaré auprès des services de la DRAJES conformément à la réglementation rappelée au paragraphe II ci-dessous. La liste des activités organisées dans ce cadre est annexée à la convention. Quel que soit le mode d'accueil retenu, la mise en œuvre d'un PEDT peut servir d'appui à une démarche de professionnalisation des intervenants rémunérés et de formation des bénévoles.

L'élaboration et la mise en œuvre du PEDT sont suivies par un comité de pilotage local mis en place par la collectivité à son initiative. Durant la phase d'élaboration, les services de l'État (DDCS/PP et DSDEN) assurent un accompagnement et un conseil. Dans le cadre du PEDT, les signataires devront s'accorder sur la nature des activités, choisir leurs modalités d'organisation et s'assurer qu'elles sont adaptées aux mineurs auxquels elles s'adressent. Conformément aux dispositions du II de l'article 1er du décret n°2013-707 du 2 août 2013, que les activités du PEDT relèvent ou non d'un accueil déclaré, les services de l'État s'assurent, préalablement à la signature de la convention et en tenant compte des circonstances locales, que l'organisation retenue pour l'accueil des enfants permet de garantir leur sécurité, la qualité éducative des activités et leur cohérence avec les objectifs poursuivis par le service public de l'éducation.

La convention de PEDT est signée par le maire (ou le président de l'EPCI compétent), le préfet et l'IA-Dasen. Le directeur de la Caisse d'allocations familiales (Caf) et, le cas échéant, le directeur de la Mutualité sociale agricole (MSA) sont obligatoirement signataires de cette convention lorsque le PEDT prévoit des accueils de loisirs déclarés éligibles aux aides et prestations de la branche famille, précisées par le paragraphe IV ci-dessous. Les autres partenaires engagés dans le PEDT, en particulier d'autres collectivités territoriales et des associations, peuvent être signataires de cette convention. La liste des communes et EPCI signataires d'un PEDT fait l'objet d'un arrêté préfectoral publié au recueil des actes administratifs. Une copie de cet arrêté est adressée pour information aux administrations centrales compétentes (Dgesco et DJEPVA). »

**Cf Bulletin officiel de l'éducation nationale de la jeunesse et des sports**

## 1. Territoire et public concernés

Commune : Valleiry 74520 Haute-Savoie

Liste des école(s) : Groupe scolaire (maternelle) Les Primevères / Groupe scolaire (élémentaire) Les Primevères

Nombre d'élèves : 603

Elèves de	En public	dont en situation de handicap
Moins de 6 ans	198	2
6 ans et plus	405	8
<b>Total</b>	<b>603</b>	<b>10</b>

## 2. Etat des lieux

### Spécificité territoriale

Valleiry est une commune frontalière à la Suisse, un nombre important d'habitants travaille dans un autre pays que celui de leur résidence principale. C'est un bourg encore rural connaissant une augmentation de population importante depuis 2000, l'attrait du travail frontalier contribuant à cette croissance, ainsi que le confort de vie d'une zone calme mais, pour autant, bien située tant pour les transports que pour les commodités à proximité.

### Contraintes territoriales

- La commune est divisée en deux parties, chacune d'un côté de la voie ferrée qui instaure une délimitation naturelle. Une réflexion est en cours pour construire un passage souterrain pour les piétons et modes doux afin d'améliorer la circulation.
- Les groupes scolaires sont importants proportionnellement à la taille de la commune, ils sont tous les deux au même endroit, ce qui engendre un flux conséquent de personnes aux horaires

d'arrivées et de départs des élèves. Une rue à double sens, dotée d'un parking jouxtant la gare ferroviaire borde les écoles. Des problématiques de stationnements et de trafic sont récurrentes. La stagnation des parents d'élèves devant le groupe scolaire est aussi une contrainte engendrant des préoccupations, notamment par rapport à Vigipirate. Des horaires d'arrivée et de départ décalés sont instaurés (CM1 et CM2 décalés de 10min par rapport aux autres niveaux). La création d'une nouvelle école maternelle de l'autre côté de la voie ferrée afin de disperser le flux est en cours.

- Une importante disparité de revenus est notable, due notamment à la proximité de la Suisse et des salaires plus élevés pratiqués.

## Horaires

Horaires scolaires : 8h30 – 11h30 / 13h30 – 16h30 – CM 8h40 – 11h40 / 13h40 – 16h40

## Atouts de ce territoire

- Bibliothèque municipale travaillant en réseau avec d'autres bibliothèques de Haute-Savoie, ayant une section jeunesse allant de la petite enfance à l'adolescence. Bibliothèque partenaire des crèches et du relais d'assistantes maternelles (RAM) de la commune, interventions périodiques du responsable pour la toute petite enfance et le jeune enfant. Interventions hebdomadaires du bibliothécaire à la garderie périscolaire (lectures et ateliers). Accueil des classes volontaires de l'école de Valleiry au sein de la bibliothèque.

- Associations sportives et culturelles accueillant du public enfant et adolescent :

ESV Foot

Alliance genevois Judo

La boule Valleiryenne (boule lyonnaise)

La pétanque Valleiryenne

ALPESAQIFA (lien social jeunes)

Les flèches du Vuache (tir à l'arc)

MJC du Vuache (loisirs, culture, sport)

Tennis club

Vélo Vuache

- Association des parents d'élèves (APE) apportant son soutien à l'école, tant financier qu'humain. Propositions périodiques d'événements, de loisirs et de journées conviviales.
- Valleiry faisant partie de la communauté de communes du genevois (CCG), des infrastructures sont mutualisées afin de faire profiter les enfants du territoire de commodités tant pour les loisirs que pour l'éducation. Un gymnase se trouve sur la commune, l'apprentissage à la natation s'effectue dans une piscine du territoire avec un partenariat de la CCG etc.

- Locaux à disposition : Les élèves des groupes scolaires ont accès à une salle d'expression en élémentaire, une salle de motricité en maternelle, une bibliothèque interne à l'école, une salle informatique, une salle polyvalente équipée son et lumières, un dojo, plusieurs salles hors école.
- Conseil Municipal des Enfants (CME) : Composé de 12 enfants de CM1 et CM2, respectant la parité, élus pour 2 ans par les élèves du groupe scolaire. Le CME met en avant des valeurs citoyennes, environnementales, culturelles...avec des actions concrètes au profit des enfants de la commune et des citoyens en général. Quelques exemples non exhaustifs : journées sans voiture à l'école, cinéma de plein air, participation aux cérémonies commémoratives, nettoyage de la commune, mise en place de jeux dans l'espace public etc
- Espaces naturels, végétation, ruralité : La commune de Valleiry conserve ses avantages liés à la nature et met en valeur ceux-ci. De grands espaces, du silence, une faune et une flore denses, de multiples possibilités de loisirs, de quiétude, de jeux, de sport et santé s'offrent à la population.

Parcs et espaces verts (jeux, parcours de santé, terrains de sport)

Via Rhona

Espaces naturels (Vuache, forêts, Repentance...)

## Activités périscolaires et extrascolaires déjà existantes

Structures/ activités	Périscolaire	Extrascolaire (vacances scolaires)
<i>Accueil de loisirs déclaré</i>		x
<i>Garderie</i>	x	
<i>Associations culturelles</i>	x	x
<i>Bibliothèque</i>	x	x
<i>Associations sportives</i>	x	x
Liens intergénérationnels	En cours de mise en place	x

## Nombre d'enfants faisant déjà l'objet d'une prise en charge collective

En moyenne par jour :

	Moins de 6 ans		6 ans et plus	
	Nombre	Part de l'effectif total	Nombre	Part de l'effectif total
Matin (7h15 – 8h30)	20	9.26 %	35	8.82 %
Midi (11h30 - 13h40)	105	53.03 %	230	56.79 %
Soir (16h30 – 18h30)	35	16.20 %	60	15.11 %

## . Besoins exprimés à l'issue d'une concertation entre les intéressés

### Par les enseignants :

- Journées sans voiture à pérenniser
- Coéducation avec le « Café des parents »

### Par le personnel animation :

- Activités périscolaires avec des intervenants ; lecture, musique, autres
- Activités hebdomadaires avec les associations
- Être intégré aux réunions concernant le GEVA-sco
- Apprendre à être plus respectueux envers les jeux en créant des jeux en bois

### Par la collectivité territoriale :

- Liens intergénérationnels à mettre en œuvre (papillon d'or avec le périscolaire, fifty sixty avec l'animation)
- Être cohérent avec le projet d'école pour faire le lien avec les services
- La pérennisation des journées " A l'école sans voiture" et plus largement la promotion des mobilités douces (projet avec la SNCF)
- La valorisation de la diversité par les langues parlées et écrites
- Le respect de l'environnement par des projets de diminution et valorisation des déchets, anti-gaspillage alimentaire, ma p'tite planète etc
- La connaissance du territoire

## Locaux et matériel mobilisables pour les activités périscolaires

Local	Distance / école	Disponibilité	Remarques
Périscolaires élémentaires	Dans l'enceinte de l'établissement ou accolés	OK	
Périscolaire maternelle		OK	
Salle d'expression		OK	
Salle de motricité		OK	
BCD		OK	Sauf si réunion enseignants

Tous les locaux sont disponibles et aménagés pour l'accueil d'enfants durant le temps scolaire et périscolaire. Certains pour des temps calmes, des installations de bureaux, la prise de goûters, certains plus adaptés à des activités physiques, des jeux, de la motricité.

### 3. Finalités du projet éducatif territorial partagé par l'ensemble des partenaires

#### Objectifs généraux

- Collaborer de manière constructive entre les différents acteurs pour le développement de l'enfant, son éducation, son bien-être, son intégration dans la vie sociale.
- Assurer la coordination des actions et le respect des valeurs communes entre l'école, la garderie périscolaire, la collectivité territoriale et le milieu associatif concerné.
- Offrir à chaque enfant un parcours éducatif de qualité.
- Proposer un accueil périscolaire bienveillant, dans les valeurs portées par l'éducation nationale et le service public.
- Créer des liens intergénérationnels pour échanger et découvrir d'autres façons de penser et de vivre.
- Développer une conscience citoyenne et écologique chez les enfants.
- Développer un état d'esprit ouvert aux autres cultures avec la découverte des pays, leurs langues, leurs cultures, leurs gastronomies etc
- Initier les enfants à la culture ; aux œuvres de l'esprit, à la curiosité, à la nouveauté.
- Faire (re)découvrir aux enfants leur territoire (espaces naturels, traditions, cultures)
- Proposer des activités durant les périodes de vacances.

## Objectifs opérationnels

Objectifs	Mise en place	Indicateurs d'évaluation
Collaborer de manière constructive entre les différents acteurs pour le développement de l'enfant, son éducation, son bien-être, son intégration dans la vie sociale	Produire un projet éducatif territorial cohérent pour tous, respecter les engagements prévus	Relire plusieurs fois dans l'année le projet afin de voir ce qui est fait et ce qui ne l'est pas. Des réunions de pôle sont organisées une ou deux fois par mois pour se concerter. Questions et projets sont concertés avant chaque conseil d'école afin d'aller dans le même sens et de répondre de manière unie aux parents d'élèves
Assurer la coordination des actions et le respect des valeurs communes entre l'école, l'accueil périscolaire, la collectivité territoriale et le milieu associatif concerné.	Maintenir des liens récurrents entre les différents acteurs. Procéder à des remises en question, des propositions nouvelles, notifier les problématiques afin d'avancer ensemble. Respecter les valeurs de la République, la laïcité, la citoyenneté, les droits de l'enfant. Echanger lors des commissions éducation et transmettre les informations aux différents acteurs.	Formation à la laïcité faite par tous les fonctionnaires. Règlement concerté entre l'école et les services notamment concernant les valeurs transmises à l'enfant. PPMS unifié mis en place conjointement entre les écoles et la commune
Offrir à chaque enfant un parcours éducatif de qualité	Proposer un enseignement de qualité, veiller à la sécurité et au bien-être de l'enfant grâce à l'encadrement (Enseignants, ATSEM, animateurs qualifiés, expérimentés).	Taux d'encadrement respectés, aide à la formation des animateurs pour qu'ils soient diplômés, formations proposées par la commune aux agents afin d'acquérir des compétences, formation PSC1 offerte aux enseignants par la commune.
Proposer un accueil périscolaire bienveillant, dans les valeurs portées par l'éducation nationale et le service public.	Transmettre les mêmes valeurs durant le temps périscolaire que durant le temps scolaire en proposant des activités en lien avec le programme éducatif, en discutant des sujets de société, environnementaux etc. Respecter et mettre en avant les valeurs du service public ; intérêt général, continuité du service, égalité de traitement et neutralité.	Charte signée par tous les agents du pôle jeunesse et culture notifiant les valeurs de service public à tenir dans le contexte professionnel mais aussi en dehors

<p>Créer des liens intergénérationnels pour échanger et découvrir d'autres façons de penser et de vivre</p>	<p>Créer des partenariats avec les associations de personnes âgées, de jeunes retraités et autres. Mettre en place des actions communes, tisser des liens en échangeant. Proposer des sorties communes, amener un groupe d'enfants à la résidence des Papillons d'Or, inviter les personnes âgées à partager un moment convivial avec les enfants (sortie culturelle, activité sportive...)</p>	<p>Activités intergénérationnelles mises en place pour les vacances des 6 – 10 ans. Chorale intergénérationnelle créée en 2025 pour un concert de Noël.</p>
<p>Développer une conscience citoyenne et écologique chez les enfants</p>	<p>Développer les actions du Conseil municipal des enfants (CME), les faire intervenir auprès de leurs camarades, mettre en place des actions au sein de l'école et les faire participer à la vie citoyenne de la commune</p>	<p>Aide à la récolte de la banque alimentaire, ateliers pour le Téléthon, vidéos de présentation des projets CME comme la visite du Sénat, mise en place des journées sans voiture, découverte du train avec un partenariat SNCF, entre autres</p>
<p>Développer un état d'esprit ouvert aux autres cultures avec la découverte des pays, leurs langues, leurs cultures, leurs gastronomies etc</p>	<p>Créer du lien avec le périscolaire et les animations vacances lors de la semaine des langues impulsée par l'école. Faire participer les parents et agents ayant des origines d'ailleurs afin de partager diverses cultures avec les enfants.</p>	<p>Ecoute de musique d'origines diverses, découverte de gastronomies extérieures grâce au prestataire cantine et ses repas du monde</p>
<p>Initier les enfants à la culture ; aux œuvres de l'esprit, à la curiosité, à la nouveauté</p>	<p>Inciter les enfants à découvrir les arts vivants en programmant des spectacles tout public. Inviter les scolaires à des représentations spécifiques pour eux, intégrées dans la programmation culturelle.</p>	<p>Lier deux projets comme la culture et la lutte contre le gaspillage alimentaire en prévoyant un spectacle sur ce sujet ouvert à tous les enfants de l'école.</p>
<p>Faire (re)découvrir aux enfants leur territoire (espaces naturels, traditions, cultures)</p>	<p>Proposer des activités scolaires, périscolaires, extrascolaires en lien avec le territoire :</p>	<p>Visite du prestataire cantine en Savoie et des producteurs locaux, randonnée avec une association de la commune sur un site de la résistance et lecture d'un livre d'un auteur local sur le sujet, balade en montagne avec explication sur la faune et la flore etc.</p>
<p>Proposer des activités durant les périodes de vacances</p>	<p>Pérenniser le service animations vacances pour permettre aux enfants restant chez eux de participer à des activités ludiques, d'être en compagnie d'autres enfants, dans un cadre sécurisé et convivial. Mise en place d'un accueil de loisirs depuis 2024. A ce jour l'accueil est proposé</p>	<p>Evaluation des présences selon activité à chaque période afin de voir ce qui plaît le plus. Brainstorming avec les animateurs pour trouver toujours de nouvelles idées. Echange avec les</p>

	aux 6 – 10 ans, besoins exprimés des familles pour les 3 – 5 ans.	associations et prestataires extérieurs pour créer du lien.
Intégrer à tous les projets et tous les temps les enfants en situation de handicap	Accueillir les enfants en situation de handicap sur tous les temps d'accueil en trouvant des solutions parfois en interne pour pallier le manque d'aide dédiée, notamment sur les accueils périscolaires du matin et du soir et accueils extrascolaires où il n'y a pas d'AESH même lors de notification MDPH à 100%. Trouver des solutions sur le service et communiquer avec les familles concernées afin d'accueillir les enfants en pensant tout d'abord à leur bien-être et à leur sécurité.	Révision des locaux pour qu'ils restent adaptés au mieux, participation au Geva-sco afin de prendre en compte les besoins de l'enfant, échanges avec les familles pour plus d'adaptation, formations des agents aux différentes formes d'handicap.

### Effets attendus

Amélioration des services et cohérence avec l'évolution des besoins de la population. Parcours cohérent pour l'enfant sur tous les pans : scolaire, périscolaire, extrascolaire, associatif. Liens resserrés entre les différents acteurs jeunesse.

## 4. Mise en œuvre

### Durée du PEDT

3 ans : 2026 - 2029

### Activités proposées

- 1) **La pérennisation des journées " A l'école sans voiture" et plus largement la promotion des mobilités douces**
  - Pérenniser une action déjà existante
  - Mettre en place tous les vendredis à partir de la rentrée

- Sensibiliser élèves, parents, enseignants et services
  - Permettre à terme de créer des pédibus autogérés par les parents
  - Elèves concernés : Tous
- 2) **La valorisation de la diversité par les langues parlées et écrites**
- Semaine des langues proposée par l'école élémentaire
  - Ateliers en lien au périscolaire
  - Activités périscolaires lors des repas à thème sur divers pays
- 3) **Le respect de l'environnement par des projets de diminution et valorisation des déchets, anti-gaspillage alimentaire etc**
- Challenge anti gaspi à la cantine en lien avec le Sivalor
  - Spectacle pour tous les élèves avec comme thème les déchets
  - Ateliers périscolaires autour de la gestion des déchets et du gaspillage alimentaire
  - Ma p'tite planète (projet école)
- 4) **La connaissance du territoire**
- Contribuer à la connaissance du territoire pour les enfants scolarisés : visite du prestataire cantine et de producteurs locaux, visite de sites historiques, culturels et naturels lors de sorties scolaires, représentation des localités de provenance des aliments consommés à la cantine lors d'ateliers périscolaires etc
  - Echanger avec d'autres acteurs et visiter des sites du territoire lors des animations vacances

## Communication avec les familles

Les activités proposées sont communiquées par le biais des services (périscolaires, scolaires, animations vacances) Les plateformes dédiées telles que le portail famille ou encore Beneylu permettent une communication rapide et ciblée.

## 5. Pilotage

### Composition de la commission éducation :

ANSELME Hélène, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire, chargée de l'Education  
 LACAS Virginie, Adjointe au Maire  
 NICOLET Christine, Adjointe au Maire  
 RICHARD Renée, Conseillère municipale  
 DEAL Elisabeth, Conseillère municipale  
 POIRIER Elodie, Conseillère municipale

Direction du groupe scolaire (élémentaire) : Mme Armelle MAGAT-SAUNIER

Direction du groupe scolaire (maternelle) : Mme Laure BOCHAREL

### Services jeunesse :

SOUCHON Elisa, Directrice du pôle jeunesse-culture

LANDRAGIN Virginie, assistante administrative du pôle jeunesse-culture

COLLARD Christel, Encadrante élémentaire service animation-jeunesse – Détentrice du BAFD pour la direction de l'ALSH vacances.

REAL Marie, Encadrante maternelle service animation-jeunesse – Détentrice du BAFA

COISSIEUX Marie-Pierre, Assistante administrative service animation-jeunesse

DUMONTEIL Valérie, Encadrante ATSEM

MINAMBRES Delphine, Responsable restauration scolaire

Modalités de pilotage : Commission éducation se réunissant tous les 3 mois environ.

### Comité de pilotage du PEDT :

ANSELME Hélène

COLLARD Christel

DUMONTEIL Valérie

ROCHE Cristelle, représentante des parents d'élèves

MAGAT-SAUNIER Armelle

BOCHAREL Laure

NICOLET Christine

SOUCHON Elisa

Le personnel travaillant dans le secteur jeunesse est formé dans le cadre de la formation continue sur des thèmes souhaités, soit par la direction, soit par les agents eux-mêmes. Nous pouvons citer comme exemples récents : le jeu éducatif pour les temps méridiens, la gestion d'une équipe dans la bienveillance, l'attention envers les enfants extraordinaires, le harcèlement scolaire etc...

Et comme formations à venir : la gestion du bruit en cantine, une sensibilisation ayant comme thème les violences conjugales et leurs impacts sur les enfants, la prévention du travail sur les écrans etc...

Les animateurs ont aussi des aides de la collectivité afin de passer le CAP AEPE et le BAFA.

## 6. Evaluation

Un rapport d'évaluation devra être produit 6 mois avant le terme du PEDT.

## 7. Liste des documents annexes

PV de conseil d'école

Horaires et tarifs périscolaires

Règlement intérieur des services périscolaires

Tarifs service animation vacances

Exemple de programme service animation vacances

Charte de l' élu – conseil municipal des enfants

Exemples de programmation culturelle avec médiation pour le jeune public

## PV de conseil d'école

### CONSEIL d'ECOLE n°3

Jeudi 12 juin 2025, 18h

Secrétaire de séance : MICHOUUD Rachel

Présents :

Mairie : M. MAGNIN Alban, Mme ANSELME Hélène

Équipe enseignante : Mmes BERNARD Véronique, BRECHE Océane, CARLU Charlotte, CHAMBRION Marilyn, COULON Virginie, DEMAREST Angélique, FRANCOIS Ambre, GAILLARDON Elodie, HUMBERT Faustine, LAVIE Marine, MICHOUUD Rachel, NORAZ Florie, PETITJEAN Léa-Lisa, ROUX Marie, VUJASINOVIC Kristina et MAGAT-SAUNIER Armelle (directrice)

Mr JOUVEAUX Steve

Représentants des parents d'élèves : Mmes BOREL Manon, BRUNEAU Valentine, CACHAT Mélanie, DABIC-DEGRAND Stéphanie, DEAL Elisabeth, FRUCTUOSO Virginie, MALHEIRO Argenes, NGUYEN Hélène, ROCHAT Marie-Danielle, ROCHE Cristelle, SCHAUB Charlotte

APE : représentée par Mme GEISER-MORANDI Ines, présidente

Excusés :

Inspectrice de l'Éducation Nationale : Mme Roxane OBADIA

Mairie : Mme SOUCHON Elisa

Équipe enseignante : Mmes GESLIN Elodie, LEBELLEGARD Faustine,

Représentants des parents d'élèves : Mmes BAUMULLER Caroline, BOURGEOIS Claire, GALANT Florence, GARCIN Stéphanie, MONIER Marilynne, MULETA Barbara, ORLANDO Micaela, RAKOTONANAHARI Hoby, TRACOL Marie-Anne

Mrs. DJOUDI Abdeldjamil et GESNOT Rénaud

RASED : Mmes LAURETI Béatrice, psychologue scolaire et CHAUMONTET Madeleine-Rose

#### 1° Effectifs et organisation de la rentrée 2025

L'effectif actuel de l'école est de 401 élèves.

Comme annoncé lors du précédent conseil d'école, nous ouvrirons une classe à la rentrée prochaine. Nous fonctionnerons donc à 16 classes avec un effectif prévu en date du 2 juin de 408 élèves.

Cours Préparatoire	Cours Élémentaire 1	Cours Élémentaire 2	Cours Moyen 1	Cours Moyen 2
89	88	82	82	67

#### Répartition des élèves

CP	CP	CP	CP/CE1	CE1	CE1	CE1	CE2	CE2	CE2	CM1	CM1	CM1	CM1/CM2	CM2	CM2
25	25	25	24	26	26	26	28	27	27	25	25	24	24	26	25

### Changements dans l'équipe enseignante

Nous vous informons que des enseignants de l'école ont obtenu un changement de poste suite au mouvement des enseignants du premier degré : Mmes BRECHE, FRANCOIS, GESLIN, HUMBERT, LAVIE, NORAZ, PETITJEAN et VUJASINOVIC quittent l'école à la rentrée prochaine.

Nous remercions chaleureusement toutes ces enseignantes pour le travail de qualité effectué au sein de notre école et leur souhaitons une bonne continuation.

Le ¼ poste UPE2A qui avait été accordé à notre école l'an dernier est supprimé. En effet, l'effectif d'élèves allophones ayant diminué sur le secteur, les deux postes de la circonscription sont réunis en un seul avec 50% en UPE2A et 50% en UPELI.

Mmes CARLU, CARRE, MARGARON, PETITPIERRE, RAMOS et THEARD rejoindront notre équipe. Nous sommes contents de les accueillir et leur souhaitons la bienvenue.

### 2° Organisation de la rentrée 2025

#### Rentrée scolaire

Elle aura lieu lundi 1<sup>er</sup> septembre 2025.

Les listes de classes seront affichées vendredi 29 août, jour de la pré-rentrée des enseignants, vers 16h30.

Les listes de fournitures scolaires seront envoyées avant les vacances d'été.

#### Horaires de l'école

Du CP au CE2 : 8h30/11h30 et 13h30/16h30

CM1 et CM2 : 8h40/11h40 et 13h40/16h40

#### Entrées de l'école

Nous aurons deux entrées : entrée principale pour les CE2 entre 8h20 et 8h30 et de 13h20 et 13h30 puis pour les CM de 8h30 à 8h40 et de 13h30 à 13h40 et l'entrée du parc urbain pour les CP et CE1.

### 3° Sécurité - Vigipirate: incendie: PPMS

Un exercice incendie reste à faire avant la fin de l'année scolaire. Personne n'en sera informé à l'avance mais un compte-rendu sera fait pour la Mairie et les familles informées à la suite de l'exercice.

### 4° Vote de la tenue uniquement par correspondance des élections des Représentants de parents d'élèves.

La loi nous oblige à mettre en place un bureau de vote d'une durée de 4 heures non-stop le jour des Elections de parents d'élèves, sauf s'il en a été décidé autrement en conseil d'école. C'est pourquoi nous vous proposons aujourd'hui de procéder à un vote qui nous évitera d'avoir à tenir ce bureau de vote, coûteux en temps et peu utile : en effet, le vote par correspondance est toujours celui qui est majoritairement utilisé par les familles.

→ Adopté à l'unanimité

### 5° Travaux/Aménagements à l'école durant l'été

Création de la 16<sup>e</sup> classe : dans les locaux du périscolaire CE2/CM, à côté de la classe 15

Problématique des alarmes PPMS et incendie dans les modulaires

Achat d'un nouveau rangement pour les trottinettes

Direction : Nettoyage/Peinture/Rénovation de la façade et des tableaux d'affichage extérieurs

Classe de CM1B (salle 15) :

→ installation d'étagères au-dessus des porte-manteaux

→ film opaque à mettre sur les vitres à gauche du tableau/VPI

Ensemble des classes : Nettoyage des vitres prévu au cours de l'été

Toilettes extérieures : Mettre des anti-pince-doigts ou un groom ralentissant la fermeture des portes.

### 6° Informations diverses

#### Café des parents :

Mme Laureti, psychologue scolaire et la directrice de l'école ont mis en place cette année un café des parents que nous aimerions, à terme, pouvoir tenir une fois par période. Ceci est lié à un axe de notre projet d'école qui est la co-éducation et la mise en place d'un lien de confiance entre l'école et les familles.

Le premier café des parents a eu lieu le 4 avril de 8h30 à 9h45, il s'est bien déroulé avec une dizaine de parents présents. Il n'y avait pas de thème défini, plusieurs sujets ont été évoqués et ont permis des échanges très riches.

Le prochain aura lieu vendredi 20 juin à 8h30 autour du thème de la colère. En effet, le 4 avril nous avions demandé aux participants les thèmes autour desquels ils aimeraient échanger et la colère était un de ceux-là.

#### Protocole pHAre :

Le programme de lutte contre le harcèlement à l'École, « pHARe », dote les écoles élémentaires et les établissements scolaires d'un plan de prévention du harcèlement entre élèves fondé autour de 5 piliers :

1. Éduquer pour prévenir les phénomènes de harcèlement.
2. Former une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves.
3. Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement.
4. Associer les parents et les partenaires et communiquer sur le programme.
5. Mobiliser les instances de démocratie scolaire (CVC, CVL) et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté.

(Protocole de prise en charge dans le 1<sup>er</sup> degré en PJ de ce compte-rendu)

### 7° Sorties et projets pédagogiques

#### Socle commun de compétences, de connaissances et de culture

\* Cycle natation pour la classe de CP/CE1 : il s'est achevé le 3 juin. Rappel de la prise en charge du transport par la Communauté de Communes et des entrées par la Commune.

\* Intervention Ciel des Alpes pour deux classes de CE2 avec des ateliers astronomiques et un planétarium.

\* Sortie corridor biologique pour les CM1B avec intervention en classe de Luc Merry de l'association Apollon 74 avec intervention en classe le matin, pique-nique puis découverte de la rivière (diagnostic de la qualité de l'eau) l'après-midi.

#### Parcours santé :

\* Cycle rugby pour les classes de CE2 : plusieurs séances ont eu lieu au stade avec des intervenants spécialisés.

\* Cycle course d'orientation pour 13 classes de l'école avec des séances menées dans les cours de l'école puis au parc sportif. Il a permis aux CM2 de s'entraîner avec de petits exercices avant la CO proposée lors de la classe de découvertes.

\* Sortie orientation à Cruseilles pour les 3 classes de CP avec parcours permanent des Dronières et intervention de Learn'O mardi 24 juin.

\* Cycle pétanque : huit classes font un cycle pétanque de 4 séances encadrées par des membres du club de pétanque de Valleiry. Cela se déroule les mardis et jeudis après-midi. Aucune séance n'est annulée ou reportée cette année grâce à l'utilisation du boulodrome couvert si la météo n'est pas bonne.

\* Sortie randonnée des CM2 au plateau de Jurens pour se préparer à la classe de découvertes.

\* Sortie au Grand-Bornand pour les CM1 lundi 30 juin avec une randonnée photos et un parcours aventure.

### Parcours citoyen

\* Piste routière avec la brigade mobile de St Julien en Genevois : à destination de tous les CM2 de l'école : lundi 14 avril, nous avons eu l'intervention de 3 gendarmes sur les risques liés à la route. Il y a eu un temps théorique en classe et un temps pratique avec réalisation d'un parcours dans la cour avec les vélos.

\* Commémoration du 8 mai à Viry avec, en amont, la création d'un panneau « La liberté de » par des élèves de CM2. Les panneaux des écoles du pays du Vuache sont accrochés à la barrière de l'école élémentaire. Des élèves du CME de Valleiry étaient présents à cette cérémonie.

### Parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) :

\* Spectacle en anglais avec le Globe Théâtre pour les CE2 et les CM : préparation du spectacle en classe en amont et spectacle avec interactions à la salle Albert Fol le 11 avril.

\* Projet théâtre : Classes de CE1 et CP/CE1 :

- Sortie à Lyon mardi 27 mai avec visite du théâtre des Célestins, spectacle de guignol et visite des coulisses.

- Venue de l'intervenant théâtre deux jours/classe pour préparer

- Spectacle de théâtre de chaque classe présenté aux familles dans la semaine du 23 juin à la salle Albert Fol.

\* Sortie pédagogique à Chanaz mardi 10 juin avec une mini-croisière et un atelier poterie ou apiculture pour les trois classes de CE2.

\* Sciart et CERN : les classes de CM2A et CM2B ont visité le CERN en mars et suite à cela, les élèves et leurs enseignantes ont créé une danse et des œuvres en lien avec les sciences et notamment la physique. La danse et l'exposition seront présentées vendredi 27 juin dans le cadre des Vendredis de Valleiry à 17h15 au parc des primevères.

### Classe de découvertes des CM1/CM2 et CM2

Elle s'est déroulée du 2 au 6 juin à St Julien Chapeuil en Haute-Loire.

Trois axes orientaient cette classe de découvertes :

\* Les activités sportives avec de la randonnée au sud de Chapeuil, la pratique du biathlon d'été, du tir à l'arc et de la course d'orientation

\* Le patrimoine avec la visite d'une ferme du 18ème siècle et celle du château de Rochebaron

\* Le devoir de mémoire avec visite guidée et atelier pédagogique du Lieu de Mémoire de Chambon-sur-Lignon..

La vie collective, tout ce qu'elle apporte, et pour certains, une première expérience loin de leur famille ont été également des points majeurs de cette classe de découvertes.

Nous pouvons cependant regretter que tous les élèves n'aient pas participé, outre le fait qu'ils manquent un moment important de vie de la classe, ils surchargent également les autres classes dans lesquelles ils sont accueillis.

### 8° Remarques et questions diverses à la Mairie et à l'Ecole

#### A l'école :

\* « *Sanctions et véritable suivi auprès des parents concernant le langage grossier utilisé au sein de l'établissement ? Ces propos vulgaires sont trop souvent ignorés par les surveillants pendant les récréations et nuisent à l'environnement éducatif de nos enfants.* »

→ Quand un élève vient se plaindre aux adultes de propos vulgaires et déplacés, nous gérons la situation immédiatement avec les élèves concernés. Il faut bien entendu que nous soyons au courant.

Il est essentiel que les enfants viennent avertir de suite les adultes de tout problème et n'attendent pas le soir pour en parler chez eux.

A noter que les membres de l'équipe pédagogique sont aussi injuriés, voire blessés par des élèves.

Les règles de bonne conduite, de politesse et de vie collective sont rappelées lors des équipes éducatives avec les familles des élèves concernés.

Lors des temps périscolaires, il y a également des sanctions, des avertissements, voire des exclusions.

\* « *Prévenir les parents quand les enfants se blessent* »

→ C'est fait régulièrement par téléphone si nécessaire, sinon par une information Beneylu ou écrite.  
→ De son côté, le périscolaire fait également des bons en cas de blessure durant les temps méridien ou périscolaire, ils sont transmis aux familles par le cahier de liaison.

### A la Mairie

\* « *Tarif de la cantine trop élevé* »

→ Les parents sont invités à relire les procès verbaux des précédents conseils d'école.

\* « *Ouverture du périscolaire de 15 à 30 minutes plus tôt.* »

→ Les parents sont invités à relire les procès verbaux des précédents conseils d'école.

\* « *Réserver le périscolaire 24 h à l'avance seulement (...) énormément d'établissements ouvrent le périscolaire à 6h30.* »

→ La question a été étudiée : ce n'est pas possible que les repas soient réservés moins de 48 heures à l'avance et, pour éviter toute confusion entre les réservations cantine et temps périscolaires, le délai reste à 48h à l'avance. Aucun commune dans les alentours n'a un service de périscolaire commençant à 6h30.

\* « *Mise en place du service devoirs faits* »

→ Les enfants peuvent faire leurs devoirs au calme mais il n'y a pas de vérification ou d'aide spécifique.

\* Mme Anselme informe les familles de l'interdiction de fumer à compter du 1<sup>er</sup> juillet aux abords des écoles. Un affichage sera fait par la commune pour indiquer cette interdiction.

### Points positifs :

- \* Mise à disposition des jeux pour les enfants durant la pause méridienne et la récréation
- \* Professionnalisme et dévouement des enseignants
- \* Merci à toute l'équipe pédagogique et à la direction
- \* Repas proposés à la cantine
- \* « Merci aux parents d'élèves pour leur investissement hors du commun. Dévoué, créatif et proactif.

Bravo »

- \* Dynamisme de l'APE et de ses bénévoles

### 8° A.P.E.

Intervention de Mme GEISER-MORANDI, présidente de l'APE.

L'année s'est très bien passée avec une équipe de 12 bénévoles très engagés.

Les derniers évènements (la fête du printemps et le vide-greniers) se sont très bien passés.

La fête des écoles aura lieu samedi 28 juin et il manque encore des bénévoles pour tenir les stands. Les parents sont donc invités à s'inscrire pour aider afin que tout se déroule au mieux.

L'APE organisera aussi le bal des 6èmes du collège samedi 30 août à la salle Albert Fol.

Mme Geiser-Morandi annonce que la somme de 900€ sera accordée à chaque classe pour la prochaine année scolaire.

L'assemblée générale aura lieu jeudi 18 septembre afin, notamment, d'élire un nouveau bureau. Mme Geiser-Morandi ne sait pas, à ce jour, si elle continuera à assurer la présidence de l'association.

Tous les membres du conseil d'école remercient vivement l'ensemble de l'équipe de l'Association des Parents d'Elèves.

### 9° Remerciements

\* Aux parents d'élèves qui accompagnent les sorties scolaires ou les séances du cycle natation ou interviennent dans les classes pour des projets pédagogiques.

\* A Mmes Duval et Gaillard bénévoles à la bibliothèque de l'école tous les lundi et vendredi matin, elles accueillent des classes, animent la bibliothèque et gèrent le fonds de livres.

\* A l'APE pour l'aide financière aux projets pédagogiques de l'école et la subvention exceptionnelle accordée pour la classe de découvertes.

\* A la Municipalité

- pour la subvention pour la classe de découvertes et les autres budgets alloués

- pour les divers travaux effectués au quotidien

\* A la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la subvention transports pour la classe de découvertes.

\* Au Conseil Général de Haute-Savoie pour l'aide au départ en classe de découvertes.

# Horaires et tarifs périscolaires

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le 28/06/2024

ID : 074-217402882-20240627-DCM2024062703-DE

## COMMUNE DE VALLEIRY EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

27 JUN 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept juin, le Conseil Municipal de la Commune de VALLEIRY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au salon d'honneur de la mairie, sous la présidence de M. Alban MAGNIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	27
Nombre de conseillers municipaux présents :	16
Nombre de conseillers municipaux votants :	25
Date de convocation du Conseil Municipal :	20/06/2024

**PRÉSENTS :** M. Alban MAGNIN, Maire, M. David EXCOFFIER, Mme Virginie LACAS, Mme Christine NICOLET-DIT-FELIX, Mme Isabelle MERCIER, M. Amar AYEB, Adjoint, Mme Giovanna VANDONI, MM. Emmanuel SOGNO, Sébastien BURETTE, Frédéric BARANSKI, Mme Alexandra DALLIERE, MM. Jean-Yves LE VEN, Pascal GRIBOUVAL, Jean FEIREISEN Conseillers Municipaux.

**POUVOIRS :** Mme Héléne ANSELME à Mme Virginie LACAS  
M. Henri VIDAL à M. Pascal GRIBOUVAL  
M. François FAVRE à M. David EXCOFFIER  
Mme Renée RICHARD à Mme Christine NICOLET-DIT-FELIX  
M. Alain CHAMOT à Mme Alexandra DALLIERE  
M. Michel PIERREL à M. Alban MAGNIN  
Mme Corinne DURAND à Mme Giovanna VANDONI  
M. Pierre HACQUIN à M. Amar AYEB  
Mme Marie-Noëlle BOURQUIN à Monsieur Jean-Yves LE VEN

**ABSENTS :** Mme Anna FRANCHI  
Mme Elodie POIRIER  
M. Clément VILLEMAGNE  
Mme Elisabeth DEAL

Mme Giovanna VANDONI est élue secrétaire de séance.

DCM20240627-03

**OBJET : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES (7.1.3) - Approbation des tarifs des services périscolaires à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la tarification des prestations des services périscolaires.

Il rappelle les objectifs politiques visant à instaurer une certaine équité entre les différentes tranches de revenus et à répartir au mieux le coût des services entre les usagers et la collectivité (population totale). Monsieur le Maire propose les nouveaux tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

DCM20240627-03

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été affichée à la porte de la Mairie le 28/06/2024 et télémtransmise à la Sous-Préfecture de Saint-Julien-en-Genevois le 04/07/2024

**DÉCISION**

Après exposé et en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
 A L'UNANIMITÉ**

- **APPROUVE** les tarifs des services périscolaires et de restauration scolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 comme suit :

RESTAURATION SCOLAIRE		
Quotient familial en €	TARIF ACCUEIL DU MIDI	
	2023	2024
0 à 600 €	2,20 €	2,53 €
601 à 1000 €	3,30 €	3,80 €
1001 à 1500 €	4,40 €	5,06 €
1501 à 2000 €	5,72 €	6,58 €
2001 à 2500 €	7,70 €	8,86 €
2501 à 3000 €	8,25 €	9,49 €
3001 à 3500 €	8,80 €	10,12 €
3501 à 4000 €	9,90 €	11,39 €
Supérieur à 4001 €	11,00 €	12,65 €
Non résident et résident secondaire	14,30 €	16,45 €
PAI	3,50	4,02

ACCUEILS PERISCOLAIRES MATIN				
Quotient familial en €	Tarifs accueil du matin 7h15 - 8h20 GRANDE GARDERIE		Tarifs accueil du matin 7h30 - 8h20 PETITE GARDERIE	
	2023	2024	2023	2024
	0 à 600 €	2,31 €	2,77 €	1,10 €
601 à 1000 €	2,59 €	3,11 €	1,38 €	1,66 €
1001 à 1500 €	2,86 €	3,43 €	1,65 €	1,98 €
1501 à 2000 €	3,14 €	3,77 €	1,93 €	2,32 €
2001 à 2500 €	3,41 €	4,09 €	2,20 €	2,64 €
2501 à 3000 €	3,69 €	4,43 €	2,48 €	2,98 €
3001 à 3500 €	3,96 €	4,75 €	2,75 €	3,30 €
3501 à 4000 €	4,24 €	5,09 €	3,03 €	3,64 €
Supérieur à 4001 €	4,51 €	5,41 €	3,30 €	3,96 €
Non résident et résident secondaire	5,61 €	6,73 €	4,40 €	5,28 €

DCM20240627-03

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été affichée à la porte de la Mairie le 28/06/2024 et télétransmise à la Sous-Préfecture de Saint-Julien-en-Genevois le 04/07/2024.

ACCUEILS PERISCOLAIRES SOIR				
Quotient familial en €	Tarifs accueil du soir 16h30 - 17h30 PETITE GARDERIE		Tarifs accueil du soir 16h30 - 18h30 GRANDE GARDERIE	
	2023	2024	2023	2024
	0 à 600 €	1,65 €	1,98 €	3,30 €
601 à 1000 €	1,93 €	2,32 €	3,85 €	4,62 €
1001 à 1500 €	2,20 €	2,64 €	4,40 €	5,28 €
1501 à 2000 €	2,48 €	2,98 €	4,95 €	5,94 €
2001 à 2500 €	2,75 €	3,30 €	5,50 €	6,60 €
2501 à 3000 €	3,03 €	3,64 €	6,05 €	7,26 €
3001 à 3500 €	3,30 €	3,96 €	6,60 €	7,92 €
3501 à 4000 €	3,58 €	4,30 €	7,15 €	8,58 €
Supérieur à 4001 €	3,85 €	4,62 €	7,70 €	9,24 €
Non résident et résident secondaire	5,50 €	6,60 €	11,00 €	13,20 €

- **PRECISE** que chaque accueil consommé sans réservation au préalable ainsi que les dépassements d'horaire pour les accueils du matin et du soir impliqueront le doublement du tarif en vigueur.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les  
 membres présents.  
 Pour extrait conforme,  
 Le Maire,  
**ALBAN MAGNIN**



# Règlement intérieur des services périscolaires



## RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU SERVICE PÉRISCOLAIRE 2025/2026

Mairie de Valleiry	Service périscolaire Maternelle	Service périscolaire Élémentaire
2 route de Bellegarde 74 520 VALLEIRY Tél : 04.50.04.30.29 contact@valleiry.fr Fax : 04.50.04.27.02 <a href="http://www.valleiry.fr">www.valleiry.fr</a>	85 rue de la gare 74 520 VALLEIRY Tél : 06.84.12.72.75 Garderiematernelle@valleiry.fr	85 rue de la gare 74 520 VALLEIRY Tél : 04.85.98.90.90 Garderieprimaire@valleiry.fr

Les temps d'accueil pré et post scolaires ainsi que la restauration scolaire sont gérés par la commune de Valleiry et accueillent les enfants scolarisés tout au long de l'année scolaire (hors vacances).

Les admissions, réservations d'accueils et toutes informations en lien avec les accueils périscolaires sont gérées sur le portail famille de Valleiry : [valleiry.portailcitoyen.eu](http://valleiry.portailcitoyen.eu)

### ARTICLE 1 – ADMISSION

Tout enfant fréquentant le groupe scolaire Les Primevères doit avoir un dossier annuel enfant complété.

L'admission aux accueils périscolaires se réalise sur le portail famille.

Le dossier préalable annuel enfant est à remplir et mettre à jour chaque année.

Un dossier est à remplir par enfant.

[En cas de parents séparés, chaque parent doit créer son propre dossier afin de pouvoir accéder à son agenda individuel, réserver les accueils souhaités et les régler en fonction de ses revenus. L'enfant sera relié à chaque parent.]

Pour cela, les familles doivent créer un compte sur [valleiry.portailcitoyen.eu](http://valleiry.portailcitoyen.eu), remplir le dossier préalable annuel enfant et insérer tous les justificatifs demandés (toutes les informations et justificatifs requis sont listés sur le portail famille).

Le dossier ne sera clos qu'une fois que le service périscolaire aura validé toutes les informations. Les familles recevront une notification à chaque étape de traitement du dossier. (Au besoin vérifier les spams)

- ⇒ Seuls les enfants fréquentant le groupe scolaire à la journée ont accès à la restauration scolaire. (Sauf en cas de RDV médical anticipé nécessitant d'interrompre partiellement la journée d'école)
- ⇒ L'inscription est valable pour l'année scolaire en cours et doit être mise à jour chaque année.
- ⇒ En cours d'année, il est impératif de signaler au service périscolaire, à travers le portail famille, les modifications de situation familiale, de personnes autorisées à venir récupérer l'enfant, de numéros de téléphone et d'adresses auxquels nous pouvons vous joindre ainsi que le changement d'école éventuel.

## ARTICLE 2 – FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS

### ▪ LIEUX ET HORAIRES DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES (MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE)

Maternelle : accueil périscolaire dans l'école maternelle

Elémentaire matin : accueil périscolaire du haut (au-dessus de la cantine)

Elémentaire soir : CP / CE1 : accueil périscolaire du haut

CE2 / CM : accueil périscolaire du bas (à droite de l'entrée principale de l'école élémentaire en longeant le trottoir)

Lundi, mardi, jeudi et vendredi	
Accueil du matin (Grande garderie)	De 7 h 15 à 8 h 20 (8 h 30 CM)
Accueil du matin (Petite garderie)	De 7 h 30 à 8 h 20 (8 h 30 CM)
Restaurant scolaire	De 11 h 30 à 13 h 20 (11 h 40 à 13 h 30 CM)
Accueil du soir (Grande garderie)	De 16 h 30 à 18 h 30 (16 h 40 CM)
Accueil du soir (Petite garderie)	De 16 h 30 à 17 h 30 (16 h 40 CM)

Il est impératif de respecter les horaires d'arrivée et de départ, pour le bien-être des enfants et par respect du personnel encadrant.

## ▪ Inscriptions et annulations

Les accueils périscolaires matin, soir et restauration scolaire fonctionnent sur le principe de l'inscription préalable. Cette demande est à effectuer sur le portail famille grâce à l'outil agenda.

JOURS DE LA PRESTATION	Accueil du matin, restaurant scolaire et accueil du soir Date limite d'inscription / d'annulation avant minuit (Hors week-ends et jours fériés)
LUNDI	Jusqu'au jeudi précédent
MARDI	Jusqu'au vendredi précédent
JEUDI	Jusqu'au mardi précédent
VENDREDI	Jusqu'au mercredi précédent

## ▪ Responsabilités

- ⇒ La mairie n'est responsable des enfants qu'à partir du moment où ils sont pris en charge par les animatrices/animateurs, à ce titre l'enfant doit être accompagné par un adulte à la porte du lieu d'accueil du matin.
- ⇒ Les enfants sont sous la responsabilité de l'équipe d'animation pendant les horaires d'ouverture précisés à l'Article 2.
- ⇒ Les enfants ne seront confiés qu'aux personnes dûment autorisées sur le dossier d'inscription sur présentation d'une pièce d'identité ou de la décharge des parents leur donnant l'autorisation.
- ⇒ Sur présentation d'une autorisation parentale, les enfants peuvent quitter seuls l'accueil périscolaire du soir en élémentaire.

## ▪ Absences enfants / enseignants - Retards

- ⇒ En cas d'absence prévue d'un enseignant (grève, stage, formation), les parents doivent impérativement aller sur le portail famille s'ils souhaitent annuler la prestation.
- ⇒ En cas de sortie scolaire, pique-nique, voyage, modification du calendrier, absence imprévue d'un enseignant, le service périscolaire se charge d'annuler les prestations de la classe concernée. Merci de ne pas réserver à nouveau la prestation concernée. Dans le cas où votre enfant ne participe pas à la sortie, merci de prévenir le service périscolaire dans le respect des délais habituels sans quoi le tarif des accueils sera majoré.

- ⇒ En cas de maladie de votre enfant, **LES CERTIFICATS MEDICAUX NE SONT PAS PRIS EN CONSIDERATION**, les parents doivent impérativement aller sur le portail famille s'ils souhaitent annuler la prestation. Si celle-ci est annulée hors délai, elle sera facturée.
- Les enfants malades ne sont pas admis au sein des accueils périscolaires.
  - Si les enfants sont malades durant les prestations, le service prévient les parents qui doivent venir les chercher dans les meilleurs délais.
- ⇒ Pour signaler un retard à l'accueil périscolaire de la maternelle, merci d'appeler le 06.84.12.72.75.
- ⇒ Pour signaler un retard à l'accueil périscolaire de l'élémentaire, merci d'appeler le 04.50.75.47.92 pour le périscolaire du bas et le 04.85.98.90.90 pour le périscolaire du haut.
- ⇒ **Attention** : A partir de 3 retards supérieurs à 15 mn, une exclusion temporaire d'une semaine prononcée par M. le Maire sera effective.

#### ▪ Accueil exceptionnel

Les parents qui, pour une raison imprévue et motivée, ne peuvent pas reprendre leurs enfants à 11 h 30 (11 h 40 pour les CM) ou 16 h 30 (16 h 40 pour les CM) sont priés de prévenir le service périscolaire et / ou la directrice de l'école.

L'enfant sera alors pris en charge et le service sera doublement facturé.

#### ▪ Discipline / Sanctions

Un comportement poli, respectueux et discipliné est attendu de chaque enfant.

Au restaurant scolaire, ils sont incités à se restaurer correctement et à goûter les aliments qui leur sont présentés.

Afin que l'ensemble de ces temps demeure un moment de détente, de repos et de convivialité, les enfants devront respecter les règles élémentaires de bonne conduite et notamment les consignes données par les animatrices/teurs du service.

Les accueils périscolaires sont organisés afin d'offrir aux parents le maximum de facilités dans leur organisation familiale et professionnelle. Ils exigent un travail important des équipes d'accompagnement et d'animation. Il est donc demandé aux parents de veiller à ce que leur(s) enfant(s) aient un comportement correct et respectueux vis-à-vis du personnel.

Un cahier de suivi est mis en place par les animateurs afin de noter tout comportement inapproprié en collectivité. La responsable du périscolaire pourra, le cas échéant, contacter les parents des enfants ayant eu des comportements inadéquats :

TYPES DE PROBLEMES	1° MESURES	2° MESURES	3° MESURES
Non-respect des règles de vie en collectivité, refus d'obéissance, remarques déplacées ou agressives envers les autres, gestes agressifs, refus d'obéissance, dégradations mineures des biens.	Echange avec les parents sur le comportement de l'enfant, rappel verbal du règlement	Echange avec les parents sur le comportement de l'enfant, rappel verbal du règlement	Echange avec les parents sur le comportement de l'enfant, rappel verbal du règlement et rendez-vous avec la famille avec missions d'intérêt général à réaliser durant l'accueil
Récidive du non-respect des éléments énoncés ci-dessus, dégradations mineures des biens, violences physiques	Echange avec les parents sur le comportement de l'enfant, rappel verbal du règlement	Echange avec les parents sur le comportement de l'enfant, rappel verbal du règlement et rendez-vous avec la famille avec missions d'intérêt général à réaliser durant l'accueil	Exclusion 1 semaine des accueils périscolaires
Persistance du non-respect des énoncés ci-dessus	Echange avec les parents sur le comportement de l'enfant, rappel verbal du règlement et rendez-vous avec la famille avec missions d'intérêt général à réaliser durant l'accueil	Exclusion 1 semaine	

\* Ces mesures seront prises par M. le Maire et/ou l'adjoint(e) référent(e) au service Jeunesse.

## ARTICLE 3 – TARIFS

Les tarifs des différents accueils périscolaires, consultables sur le portail famille ou sur <https://www.valleiry.fr>, sont fixés par délibération du conseil municipal.

Ils sont variables en fonction du quotient familial (QF) déterminé à l'enregistrement du dossier. Dans le cas où les informations fournies ne permettent pas le calcul du QF, le tarif maximum est automatiquement appliqué.

En cas de déménagement sur une commune extérieure, le tarif initialement défini restera inchangé durant l'année scolaire en cours. Il est obligatoire d'en informer la commune par courrier et mettre à jour l'adresse sur le compte du portail famille.

Tout changement de situation en cours d'année (naissance, décès, maladie, perte de travail...) sera étudié par les élus de la Commission scolaire sur présentation de justificatifs. Une éventuelle modification tarifaire s'appliquera sur les prochaines consommations d'accueil.

Chaque accueil consommé sans réservation au préalable, ainsi que les dépassements d'horaire de plus de 5 minutes pour les accueils du matin et du soir impliqueront une majoration du tarif des accueils concernés.

## ARTICLE 4 – PAIEMENT

### ▪ Le compte d'avance

Le portail famille permet de recharger le compte de prépaiement afin d'avoir un solde positif pour réserver les accueils. [En cas de parents séparés, chaque parent doit créer son propre dossier afin de pouvoir accéder à son agenda individuel, réserver les accueils souhaités et les régler en fonction de ses revenus. L'enfant sera relié à chaque parent.]

Le règlement se réalise donc de manière anticipée :

- Soit par carte bancaire sur le compte du portail famille,
- Soit par chèque ou espèces auprès du service périscolaire qui fera la démarche sur le compte du portail famille.

**ATTENTION : Si le solde est à 0€, aucune réservation d'accueil ne sera possible et les réservations déjà planifiées seront supprimées de l'agenda. L'enfant ne sera donc plus accueilli durant les temps périscolaires jusqu'à ce que le solde soit positif (dans le respect des délais indiqués à l'article 2).**

### ▪ Remboursement du solde du compte d'avance

Le remboursement du solde restant sur le compte d'avance n'est possible que dans les cas suivants :

- Changement d'école en cours d'année,
- Maladie faisant obstacle à la fréquentation des accueils périscolaires (nécessité d'un certificat médical au-delà de 20 jours),
- Exclusion définitive,
- Départ en 6<sup>ème</sup> l'année suivante.

Comment procéder :

- Connectez-vous à votre espace « portail famille »
- « Mettre à jour mes infos »
- « Départ de votre enfant du périscolaire »

Le Maire

Alban MAGNIN



Envoyé en préfecture le 22/12/2023  
Reçu en préfecture le 22/12/2023  
Publié le 15/12/2023 S'LOW  
ID : 074-217402882-20231214-DCM2023121406-DE

**COMMUNE DE VALLEIRY**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**14 DECEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de VALLEIRY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au salon d'honneur de la mairie, sous la présidence de M. Alban MAGNIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27  
Nombre de conseillers municipaux présents : 24  
Nombre de conseillers municipaux votants : 26  
Date de convocation du Conseil Municipal : 07/12/2023

**PRÉSENTS** : M. Alban MAGNIN, Maire, Mme Hélène ANSELME, M. David EXCOFFIER, Mme Virginie LACAS, M. François FAVRE, M. Pierre HACQUIN, Mme Isabelle MERCIER, M. Amar AYEB, Adjoint, Mmes Renée RICHARD, Corinne DURAND, M. Michel PIERREL, Mme Giovanna VANDONI, MM. Alain CHAMOT, Emmanuel SOGNO, Sébastien BURETTE, Frédéric BARANSKI, Mme Elisabeth DEAL, MM. Clément VILLEMAGNE, Jean-Yves LE VEN, Mmes Marie-Noëlle BOURQUIN, Elodie POIRIER, Anna FRANCHI, MM. Henri VIDAL, Pascal GRIBOUVAL, Conseillers Municipaux.

**POUVOIRS** : Mme Christine NICOLET-DIT-FELIX à Mme Hélène ANSELME  
Mme Alexandra DALLIERE à Mme Elisabeth DEAL

**ABSENTS** : M. Jean FEIREISEN

Mme Giovanna VANLONI est élue secrétaire de séance.

DCM20231214-06

**OBJET : DÉCISIONS BUDGETAIRES (7.1.3) - APPROBATION DES TARIFS DES SERVICES JEUNESSE À PARTIR DE L'ANNÉE 2024 – ACTIVITÉS DIVERSES, CAMPS ET SÉJOURS**

Madame Hélène ANSELME, Maire Adjointe en charge du scolaire, du périscolaire et de la jeunesse, rapporteur, présente au Conseil Municipal la tarification des prestations du service jeunesse « Activités diverses » et « camps et séjours ». Elle rappelle les objectifs politiques visant à instaurer une certaine équité entre les différentes tranches de revenus et à répartir au mieux le coût des services entre les usagers et la collectivité (population totale).

Elle soumet une hausse des tarifs qui étaient restés intacts depuis 2019, ainsi qu'une réorganisation de ceux-ci afin d'être plus transparents et cohérents sur l'offre proposée.

Elle soumet, par ailleurs une hausse des tarifs des camps et séjours, là-aussi, organisés de manière à distinguer un séjour géographiquement proche, d'un séjour plus éloigné.

**DÉCISION**

Après exposé et en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
**PAR 25 VOIX POUR,**  
**1 VOIX CONTRE (P. GRIBOUVAL)**

**APPROUVE** les tarifs suivants des prestations du service jeunesse à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

**TARIF ACTIVITÉS DIVERSES - À PARTIR DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2024**

Références activités	Détails activités	Quotients	Tarifs	Tarifs extérieurs
T1	Demi-journée sans transport sans prestataire	0 à 600	5,00 €	15,00 €
		601 à 1000	5,50 €	
		1001 à 1500	6,00 €	
		1501 à 2000	6,50 €	
		2001 à 2500	7,00 €	
		2501 à 3000	7,50 €	
		3001 à 3500	8,00 €	
		3501 à 4000	8,50 €	
		Supérieur à 4000	9,00 €	
T2 / T3	Demi-journée sans transport avec prestataire (T2) OU Demi-journée avec transport sans prestataire (T3)	0 à 600	10,00 €	20,00 €
		601 à 1000	10,50 €	
		1001 à 1500	11,00 €	
		1501 à 2000	11,50 €	
		2001 à 2500	12,00 €	
		2501 à 3000	12,50 €	
		3001 à 3500	13,00 €	
		3501 à 4000	13,50 €	
		Supérieur à 4000	14,00 €	
T4 / T5	Demi-journée avec transport avec prestataire (T4) OU Journée sans transport sans prestataire (T5)	0 à 600	15,00 €	25,00 €
		601 à 1000	15,50 €	
		1001 à 1500	16,00 €	
		1501 à 2000	16,50 €	
		2001 à 2500	17,00 €	
		2501 à 3000	17,50 €	
		3001 à 3500	18,00 €	
		3501 à 4000	18,50 €	
		Supérieur à 4000	19,00 €	
T6	Journée sans transport avec prestataire	0 à 600	20,00 €	30,00 €
		601 à 1000	20,50 €	
		1001 à 1500	21,00 €	
		1501 à 2000	21,50 €	
		2001 à 2500	22,00 €	
		2501 à 3000	22,50 €	
		3001 à 3500	23,00 €	
		3501 à 4000	23,50 €	
		Supérieur à 4000	24,00 €	
T7	Journée avec transport sans prestataire	0 à 600	25,00 €	35,00 €
		601 à 1000	25,50 €	
		1001 à 1500	26,00 €	
		1501 à 2000	26,50 €	
		2001 à 2500	27,00 €	
		2501 à 3000	27,50 €	
		3001 à 3500	28,00 €	
		3501 à 4000	28,50 €	
		Supérieur à 4000	29,00 €	
T8	Journée avec transport avec prestataire	0 à 600	30,00 €	40,00 €
		601 à 1000	31,00 €	
		1001 à 1500	32,00 €	
		1501 à 2000	33,00 €	
		2001 à 2500	34,00 €	
		2501 à 3000	35,00 €	
		3001 à 3500	36,00 €	
		3501 à 4000	37,00 €	
		Supérieur à 4000	38,00 €	

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 15/12/2023

ID : 074-217402882-20231214-DCM2023121406-DE

SLOW

**TARIF CAMPS ET SÉJOURS - À PARTIR DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2024**  
**TARIFS APPLICABLES PAR 24 HEURES**

- De 200 km			
Quotient familial	TYPE D'HEBERGEMENT		
	Camping	Différencié	Communes extérieures
0 à 600	46,20 €	55,00 €	71,50 €
601 à 1000	48,40 €	60,50 €	77,00 €
1001 à 1500	51,70 €	66,00 €	82,50 €
1501 à 2000	55,00 €	71,50 €	88,00 €
2001 à 2500	58,30 €	77,00 €	93,50 €
2501 à 3000	61,60 €	82,50 €	99,00 €
3001 à 3500	66,00 €	88,00 €	104,50 €
3501 à 4000	69,30 €	93,50 €	110,00 €
Supérieur à 4000	70,40 €	99,00 €	115,50 €
Communes extérieures	75,00 €	105,00 €	120,00 €

+ de 200 km			
Quotient familial	TYPE D'HEBERGEMENT		
	Camping	Différencié	Communes extérieures
0 à 600	55,44 €	66,00 €	85,80 €
601 à 1000	58,08 €	72,60 €	92,40 €
1001 à 1500	62,04 €	79,20 €	99,00 €
1501 à 2000	66,00 €	85,80 €	105,60 €
2001 à 2500	69,96 €	92,40 €	112,20 €
2501 à 3000	73,92 €	99,00 €	118,80 €
3001 à 3500	79,20 €	105,60 €	125,40 €
3501 à 4000	83,16 €	112,20 €	132,00 €
Supérieur à 4000	84,48 €	118,80 €	138,60 €
Communes extérieures	90,00 €	126,00 €	144,00 €

Envoyé en préfecture le 22/12/2023  
Reçu en préfecture le 22/12/2023  
Publié le 15/12/2023 *SLOW*  
ID : 074-217402882-20231214-DCM2023121406-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

*Alban MAGNIN*



**Animations 6-10 ans**

**PROGRAMME**  
Du 20 au 24 octobre 2025  
Thème **CIRQUE ET MAGIE**

Tout le programme sur [www.valleiry.fr](http://www.valleiry.fr) et sur [jeunessevalleiry](https://www.facebook.com/jeunessevalleiry)

IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique

## Comment s'inscrire aux animations enfants ?

**Qui ?** Les enfants de 6 à 10 ans

**Quand s'inscrire ?**

Les Valleiryens à partir du 25 septembre via le portail famille.

Les extérieurs à partir du 09 octobre (Obligation de créer un compte famille).

**Comment ?**

L'inscription est obligatoire au plus tard la veille et suivant les disponibilités.

Le paiement des activités se réalise à la fin de la procédure de réservation, soit en ligne soit en payant par chèque ou espèces directement au bureau du service périscolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis matin de 8 h 30 à 11 h ou les lundis, mardis, jeudis de 14 h à 16 h. Afin de créer votre compte famille, si cela n'est pas déjà fait, RDV sur : [valleiry.portailcitoyen.eu](http://valleiry.portailcitoyen.eu) Prévoyez plusieurs documents : Assurance scolaire, scan des pages de vaccination, photo de votre enfant, avis d'imposition de 2025 sur revenus 2024 ou document de la CAF française ou attestation de salaire.

Tarif \ Quotient familial	T1	T2 / T3	T4 / T5	T6	T7	T8
De 0 à 600	5 €	10 €	15 €	20 €	25 €	30 €
De 601 à 1000	5.50 €	10.50 €	15.50 €	20.50 €	25.50 €	31 €
De 1001 à 1500	6 €	11 €	16 €	21 €	26 €	32 €
De 1501 à 2000	6.50 €	11.50 €	16.50 €	21.50 €	26.50 €	33 €
De 2001 à 2500	7 €	12 €	17 €	22 €	27 €	34 €
De 2501 à 3000	7.50 €	12.50 €	17.50 €	22.50 €	27.50 €	35 €
De 3001 à 3500	8 €	13 €	18 €	23 €	28 €	36 €
De 3501 à 4000	8.50 €	13.50 €	18.50 €	23.50 €	28.50 €	37 €
Au-delà de 4000	9 €	14 €	19 €	24 €	29 €	38 €
Communes extérieures	15 €	20 €	25 €	30 €	35 €	40 €

**Où se retrouver ?**

A l'accueil périscolaire primaire du haut : 87 rue de la gare, emprunter les escaliers en bois au-dessus du restaurant scolaire en face de la gare.

**Quelles sont les règles ?**

Les animateurs sont responsables de votre enfant durant le temps d'activité, à vous de l'autoriser à rentrer seul (faire décharge papier ou mail) ou de venir le chercher.

Le service jeunesse décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de tout effet personnel.

Le service jeunesse se réserve le droit de modifier ou d'annuler certaines animations en fonction de la météo ou des effectifs.

CONTACT : 06.37.11.33.60 / [animation.enfants@valleiry.fr](mailto:animation.enfants@valleiry.fr)

DATES et TARIFS	ACTIVITÉS	HORAIRES	PRÉCISIONS
Lundi 20 octobre matin TARIF : T1	INITIATION CIRQUE	9 h 30 à 12 h	Initiation cirque et création d'une affiche sur le thème de la semaine
Lundi 20 octobre après-midi TARIF : T1	JEU INTERGÉNÉRATIONNEL	13h30 à 17h	Tu iras rencontrer l'association du soleil d'or et participer avec eux à des jeux et faire des tours de magie.
Mardi 21 octobre journée TARIF : T8	PARC D'ANDILLY	10 h à 17 h	Tu vas au parc des épouvantails, mets des affaires adaptées, prends un pique-nique et un goûter
Mercredi 22 octobre matin TARIF : T1	INITIATION CIRQUE	9 h 30 à 12 h	Initiation cirque, tu vas fabriquer des balles de jonglage et faire de la « slackline »
Mercredi 22 octobre après-midi TARIF : T1	FABRICATION DE TON GOÛTER	13 h 30 à 17 h	Tu vas fabriquer ton goûter et faire des jeux sur le thème du cirque.
Jeudi 23 octobre journée TARIF : T5	JOURNÉE MAGIE	9 h 30 à 17 h	Tu vas faire une activité manuelle « magique » puis tu vas faire ton repas . Ensuite tu vas participer à des expériences magiques!! Tu peux apporter tes idées, tes tours de magies si tu en connais :)
Vendredi 24 octobre matin TARIF : T1	INITIATION CIRQUE	9 h 30 à 12 h	Initiation cirque, tu vas faire une activité manuelle et t'initier à la « slackline »
Vendredi 24 octobre après-midi TARIF : T1	JEUX COLLECTIF	13 h 30 à 17h	Tu vas faire des jeux collectifs avec pour thème le cirque

Pour les sorties à la journée prévoir un pique-nique, de la boisson en conséquence et vêtements adaptés.

Les activités et le comportement de chacun sont soumis au règlement en vigueur.

**Conseil Municipal des Enfants (VALLEIRY)**

**Charte de l' élu**

**Nos devoirs**

- Être solidaire au niveau du groupe et de la commission
- Participer activement à la réflexion commune
- S'intéresser aux projets et faire des recherches pour les réaliser
- Proposer des idées et s'investir dans les démarches
- Atteindre ses objectifs : amener son ou ses projets à terme
- Être à l'écoute des idées des autres et en tenir compte
- Prendre des responsabilités : voter pour les projets
- Accepter le rejet de son projet par le choix du vote.

**Le respect**

- Respecter les règles de base de la politesse
- Respecter les idées des autres et accepter qu'elles soient exprimées
- Respecter le temps de parole de chacun
- Respecter le matériel mis à disposition
- Respecter les horaires (ponctualité)
- Respecter le vote des autres
- Respecter ceux qui nous entourent (enfants et adultes)
- En cas de non-respect de la charte, une mesure d'exclusion peut être envisagée. Le premier candidat non élu, sur la liste, se verra proposer au poste en remplacement

**Les réunions**

- **Prévenir en cas d'absence.**
- Assister aux réunions, participer activement, aider les autres, travailler en groupe
- Avoir un avis et le soumettre à l'assemblée
- Écouter ceux qui parlent
- Permettre à chacun de s'exprimer, de prendre la parole et défendre ses points de vue

Je soussigné/e : ..... affirme avoir bien lu la charte de l' élu/e et m'engage à la respecter.

Je soussigné/e : ....., parent d'élève accepte que mon enfant se porte candidat à l'élection.

Mon enfant élu participera au conseil municipal pendant la pause méridienne. Environ deux réunions par trimestre entre 12h20 et 13h30.

Les enfants qui mangent à la cantine mangeront en premier. Les enfants externes devront se rendre devant l'entrée principale de l'école à 12h20..

Signature de l'enfant candidat : .....

Signature des parents : .....

Exemples de programmation culturelle  
avec médiation pour le jeune public

JEUNE PUBLIC



**MER. 15 OCTOBRE - 11 H**  
**Salle A. Fol - VALLEIRY**

**INFORMATIONS ET RÉSERVATIONS :**

Bibliothèque municipale  
bibliotheque@valleiry.fr / 04 50 04 20 79



IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique

Licence entrepreneur spectacles L-D-21-3144

# L'HEURE du CONTE

À partir de 4 ans

Réservation conseillée  
**GRATUIT**  
avant le 08 juillet

## Balade contée

« Contes en promenade »  
avec la Cie Les Contes joyeux



**MER. 09 JUILLET - 10 H 30**  
**Départ : Parvis de la mairie**

**INFORMATIONS ET RÉSERVATIONS :**  
[bibliotheque@valleiry.fr](mailto:bibliotheque@valleiry.fr)  
**04 50 04 20 79**



# CINÉMA PLEIN AIR

GRATUIT

IPMS - Ne pas jeter sur la voie publique

## VICE-VERSA 2

Buvette  
avant la séance

# VENDREDI 25 JUILLET

21 h 45 - Skate park de Valleiry

Ouverture du site : 19 h 30

Apportez vos chaises, coussins, plaids...

CONTACT : 04 50 04 30 29 // [www.valleiry.fr](http://www.valleiry.fr)



## 8. Signataires du projet

A Valleiry, le

**Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale de la Haute-Savoie (DSDEN)**  
7, rue Dupanloup  
74040 ANNECY Cedex

**Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS)**  
Cité administrative 7 rue Dupanloup  
74040 Annecy Cedex

**Monsieur le préfet de Haute-Savoie**

**Monsieur le Maire de Valleiry**